

LIVRET
SÛRETÉ,
SÉCURITÉ
& CAS D'URGENCES

Chez Dassault Aviation Business Services, nous nous engageons à créer un environnement de travail sûr pour tous les employés, visiteurs et sous-traitants. Il s'agit d'une quête permanente visant à réduire les incidents sur le lieu de travail.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ



L'accès aux hangars et aux aéronefs est limité : tous les visiteurs doivent porter un badge aéroport (jaune) (ou un badge de membre d'équipage) ET un badge visiteur DABS (cordon rouge).

Les visiteurs doivent informer leur CPM ou leur hôte DABS avant de visiter DABS. Dans le hangar DABS, circuler dans les allées piétonnes. L'accès aux aéronefs en cours d'entretien est autorisé s'il est justifié par des raisons professionnelles, après autorisation du CPM ou du chef avion en charge.



Les EPI requis doivent être portés en tout temps sur le site de DABS. En particulier : un **gilet haute visibilité** doit être porté sur le tarmac, et le **port de chaussures de sécurité** est obligatoire dans les zones de production (hangars, ateliers et magasins) en dehors des chemine-ments désignés. Des coques de sécurité (en libre-service) ou des chaussures de sécurité (prêt sur demande) sont à disposition des visiteurs.



Fumer / Vapoter n'est pas autorisé dans les bâtiments de DABS. Fumer / Vapoter est uniquement autorisé à l'EXTÉRIEUR, dans les zones prévues à cet effet.



Des bornes d'appel incendie sont réparties dans tout le bâti-ment. En cas de signal d'alarme (tonalité modulée), le bâtiment doit être évacué : suivez le guide d'évacuation jusqu'au point de sortie le plus proche et n'utilisez pas l'ascenseur.

En cas d'incendie, appelez le 118.



Des kits de premiers secours / des secouristes sont répartis par-tout chez DABS : les noms et les numéros de téléphone sont affichés localement.



Un défibrillateur est situé dans le bâtiment H1 au rez-de-chaus-sée (hangar) et au 3ème étage près des RH (côté piste) et dans le bâtiment H3 (hangar).

SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

Le badge visiteur “jaune” de l’aéroport de Genève - ou une carte de membre d’équipage valide - est nécessaire pour accéder aux locaux de DABS.

Les badges doivent être portés et visibles en permanence.

Les détenteurs du badge “Visiteurs” de l’aéroport de Genève :

- ✈ Doit être accompagné d’un hôte DABS à tout moment.
- ✈ Il doit être accompagné par son hôte DABS à la fin de chaque journée pour rendre son badge visiteur et récupérer sa carte d’identité.
- ✈ Un badge visiteur “jaune” de l’aéroport de Genève ne peut être utilisé que 5 jours par période de 30 jours civils à compter du jour de la première entrée à DABS.
- ✈ Un badge visiteur “jaune” de l’aéroport de Genève ne peut être délivré que pour une utilisation maximale de 14 jours par an.
- ✈ En portant un badge de l’aéroport de Genève ou une carte de membre d’équipage dans les locaux de DABS, le visiteur accepte de se conformer à toutes les règles et réglementations de DABS et de l’aéroport de Genève.



Les locaux de DABS (hangar de maintenance H1, H2 et H3), les entrées des bâtiments, le tarmac et le parking des véhicules sont sous vidéosurveillance 24/7.

Pour plus d’informations, veuillez contacter votre hôte DABS (la fiche TAG3374 fait référence). Le périmètre de l’aéroport est également surveillé par le système de vidéosurveillance de Genève Aéroport.

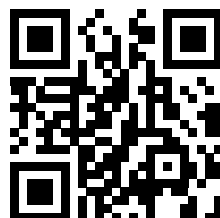


Aucune photographie ou vidéo n’est autorisée dans les locaux du DABS, sauf accord préalable de votre hôte DABS. Dans tous les cas, aucune immatriculation d’avion ou couleur distinctive d’un tiers ne doit être visible sur la photo ou la vidéo. Un permis de tournage est nécessaire sur le périmètre de l’aéroport de Genève, à l’extérieur des locaux de DABS.

REPORTING

La déclaration des incidents, des accidents et des quasi-accidents contribue à une meilleure compréhension des “safety” risques au sein de DABS et est la responsabilité de chaque personne présente sur le site.

Pour signaler confidentiellement tout problème de sécurité, utilisez le code QR suivant :



POINTS RASSEMBLEMENT EN CAS D'EVACUATION

Bâtiments H1/H2



Bâtiment H3



Coordonnées DABS : votre CPM ou + 41 (0) 58 123 6002

Premiers secours DABS : +41 (0) 58 123 61 24 ou +41 (0) 79 552 8031

Urgence médicale aéroport : +41 (0)58 817 42 44 ou +41 (0)22 717 71 90